



Une « prison secrète » américaine a existé dans un camp de l'OTAN au Kosovo

Par [Natalie Nougayrède](#)

Mondialisation.ca, 25 novembre 2005

Le Monde 26 novembre 2005

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#)

Alors que les questions se multiplient, à travers l'Europe, sur l'éventuelle existence, sur le continent, d'un réseau de prisons secrètes gérées par la CIA, le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Alvaro Gil Robles, décrit pour la première fois ce qu'il a vu, un jour de septembre 2002, sur un site jusqu'à présent peu évoqué dans le débat sur les détentions extrajudiciaires et la lutte contre Al-Qaida : la base militaire américaine de Camp Bondsteel, au Kosovo.

UN STATUT FLOU

DÉTENTIONS EXTRAJUDICIAIRES.

Amnesty International a dénoncé à plusieurs reprises, ces dernières années, des cas de violation par la KFOR des normes internationales de détention des personnes, parlant d' « arrestations arbitraires et illégales ». Amnesty a notamment relevé, dans un rapport, en 2004, que « des questions demeurent » sur les modalités d'accès du Comité européen de prévention de la torture (CPT) à des centres de détention situés sur des bases militaires au Kosovo, notamment Camp Bondsteel « contrôlé par les Etats-Unis ».

RAPPORT D'ONG.

En 2002, l'organisation British Helsinki Group a décrit, dans un rapport intitulé « Guantanamo dans les Balkans » la détention extrajudiciaire, pendant trente-huit jours, à « Camp Bondsteel », de trois hommes arrêtés par la KFOR au Kosovo en décembre 2001. Elle affirmait qu'ils avaient subi des techniques de privation de sommeil et des dizaines d'interrogatoires.

Sur cette base imposante, qui a abrité jusqu'à 6 000 soldats de l'US Army, et qui s'étend sur 300 hectares près de la localité de Ferizaj, au sud de Pristina, la « capitale » de la province administrée par l'ONU, M. Gil Robles a vu une sorte de réplique de Guantanamo. Sur le territoire de Camp Bondsteel, une prison a été aménagée. Gérée entièrement par l'armée américaine, elle est le principal centre de détention dont dispose la KFOR, la force multinationale de l'OTAN déployée au Kosovo depuis juin 1999.

« Vu du haut d'une tourelle, l'endroit ressemblait à une reconstitution de Guantanamo en plus petit », raconte M. Gil Robles au Monde. « De petits baraquements en bois étaient entourés de hauts barbelés. J'ai vu entre quinze et vingt prisonniers, enfermés dans ces maisonnettes, revêtus de combinaisons orange comme celles des détenus de

Guantanamo. » Les détenus aperçus n'étaient pas entravés par des chaînes. « Ils étaient assis pour la plupart, certains enfermés dans des cellules isolées. On voyait parmi eux des barbus. Certains lisaient le Coran. Des allées étaient aménagées entre les cellules pour le passage des rondes de gardes. Une femme soldat américaine, qui faisait partie du personnel de la prison, m'a expliqué qu'elle venait d'arriver là après avoir servi sur la base de Guantanamo », poursuit-il. M. Gil Robles s'est aussi entretenu sur place avec un représentant du département américain de la justice.

« Choqué » par ce qu'il venait de voir à Camp Bondsteel, M. Gil Robles a demandé, au lendemain de sa visite, en 2002, que les méthodes du centre de détention cessent, et que les installations ressemblant à Guantanamo soient démantelées. Il dit avoir reçu l'assurance que cela a été fait, dans l'année qui a suivi.

Pour autant, souligne aujourd'hui M. Gil Robles, de nombreuses questions restent en suspens. La base de Camp Bondsteel a-t-elle été utilisée dans le cadre de « rotations » de prisonniers par des avions de la CIA entre l'Afghanistan, le Proche-Orient, l'Europe et Guantanamo ? Abrite-t-elle, ou a-t-elle abrité, des lieux de détention secrets ? De quelle juridiction la prison de la KFOR située sur le territoire de Camp Bondsteel, qui continue de fonctionner, relève-t-elle ?

En 2002, à Camp Bondsteel ainsi qu'à Guantanamo, les détenus n'avaient pas accès à un avocat. Ils ne relevaient d'aucune procédure judiciaire, et leur provenance était entourée d'un certain flou. L'incertitude juridique régnant au Kosovo a contribué à cette situation. La province est placée sous tutelle de l'ONU, dans l'attente d'un statut définitif, mais la force multinationale relevant de l'OTAN y détient d'importantes prérogatives. La base de Camp Bondsteel semble avoir été une zone de non-droit. Elle avait été décrite, au début de sa construction, en 1999, comme « la plus grande base américaine depuis la guerre du Vietnam ».

« SITES NOIRS »

Parmi les détenus aperçus par M. Gil Robles, il y avait quatre hommes d'origine nord-africaine, les autres prisonniers étant apparemment des Kosovars et des Serbes. Selon la version officielle, ces quatre hommes avaient été arrêtés par la KFOR « dans la région, vers la frontière macédonienne », et leur détention répondait à des impératifs de « sécurité » pour le Kosovo. Mais sur les documents, le motif de détention était formulé de façon curieuse : « résolution 1244 », en référence à la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU régissant la situation au Kosovo et les pouvoirs de la KFOR.

Alvaro-Gil Robles avait demandé à pouvoir visiter la prison du Camp Bondsteel, après avoir appris que la KFOR avait procédé à des arrestations extrajudiciaires au Kosovo. Il a été conduit vers la base par le commandant de la KFOR de l'époque, le général français Marcel Valentin, qui était visiblement contrarié par le sort réservé aux prisonniers.

L'utilisation à des fins de « lutte antiterroriste » d'une base liée à une opération de l'OTAN sous l'égide de l'ONU soulève en outre la question de la transparence des activités américaines vis-à-vis de leurs alliés.

Ces faits remontent à plus de trois ans. Le fait que M. Gil Robles choisisse de s'en émouvoir seulement maintenant peut étonner. Le rapport qu'il a publié à l'issue de son voyage ne mentionnait que de façon évasive Camp Bondsteel. La priorité était à l'époque de faciliter

l'adhésion de la Serbie-Monténégro au Conseil de l'Europe, accomplie en 2003.

Ce sont, explique aujourd'hui M. Gil Robles, la multiplication des soupçons sur l'existence de « sites noirs » de la CIA, et l'ampleur apparente des transferts, par avions spéciaux, de prisonniers soupçonnés de liens avec Al-Qaida qui font qu'il se remémore maintenant cet épisode sous un jour nouveau.

« Je ne peux pas établir de lien entre ces informations et Camp Bondsteel, car je ne dispose pas d'éléments concrets à ce sujet », commente M. Gil Robles. « Mais j'estime qu'il faut exiger des explications sur cette base au Kosovo, comme sur d'autres sites qui peuvent être soupçonnés » en Europe.

Amnesty International a dénoncé à plusieurs reprises, ces dernières années, des cas de violation par la KFOR des normes internationales de détention des personnes, parlant d' « arrestations arbitraires et illégales ». Amnesty a notamment relevé, dans un rapport, en 2004, que « des questions demeurent » sur les modalités d'accès du Comité européen de prévention de la torture (CPT) à des centres de détention situés sur des bases militaires au Kosovo, notamment Camp Bondsteel « contrôlé par les Etats-Unis ».

RAPPORT D'ONG.

En 2002, l'organisation British Helsinki Group a décrit, dans un rapport intitulé « Guantanamo dans les Balkans » la détention extrajudiciaire, pendant trente-huit jours, à « Camp Bondsteel », de trois hommes arrêtés par la KFOR au Kosovo en décembre 2001. Elle affirmait qu'ils avaient subi des techniques de privation de sommeil et des dizaines d'interrogatoires.

La source originale de cet article est Le Monde
Copyright © [Natalie Nougayrède](#), Le Monde, 2005

Articles Par : [Natalie Nougayrède](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation.

Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si

vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca